



Compte-rendu du CHSCT plénier Ville de Nantes du 21 juin 2018

A- PROCÈS-VERBAL

Le compte-rendu du dernier CHSCT plénier n'a pas été mis au vote car il n'a pas été signé par l'élu politique.

C.1 – Point d'étape sur la démarche de prévention des Risques Psycho-Sociaux

Priscilla Capovilla a présenté un point d'étape sur la démarche de prévention des R.P.S.. En juin, tous les acteurs des fonctions RH ont été formés. Au mois de septembre 2018, la formation concernera l'encadrement, et à partir du mois de mai 2019 les agents.

L'administration nous a présenté les 10 mesures de prévention prioritaire en 2018. Exemple la mesure 1.3.2 (Ville) : S'assurer de la tenue régulière de réunions et/ou de temps d'échanges au sein des services et équipes de travail.

Pour la Cfdt, cette mesure fait écho avec les directions où les agents nous font des demandes pour avoir plus de réunions de service, afin de pouvoir s'exprimer et faire remonter leurs difficultés. Nous veillerons à ce que celle-ci soit appliquée pour avoir un meilleur collectif, une meilleure ambiance de travail. Et que cette mesure remplisse bien sa mission de prévention des R.P.S..

D.1 – La sécurité dans les parcours professionnels

Ce dossier nous présente toutes les formations sécurité suivies en 2017 par les agents de nos collectivités.

Nous avons interrogé l'administration pour savoir si c'était normal que la formation « conduite en milieu urbain » n'apparaît plus. En fait, cette formation prendra différentes formes selon les problématiques de conduite rencontrées par les agents dans leur quotidien.

E.1 – Risques organisationnels

L'administration nous dévoile la nouvelle organisation du pôle prévention des risques au travail qui dépend du Département Ressources Humaines et de la Direction Qualité de Vie et santé au Travail.

La CFDT a interrogé pour savoir si cette nouvelle organisation a intégré les impacts humains sur les agents. En particulier s'il y a un plan de préventions des R.P.S. et si la chargée de missions sur la démarche des R.P.S. a été sollicitée.

De plus, nous avons demandé un passage en C.T. à la Ville de Nantes pour information.

Enfin, la CFDT a regretté de ne pas avoir le contenu des fiches de poste :

- pour évaluer la charge de travail de chaque agent,
- pour comprendre au mieux ce nouvel organigramme (cet organigramme va impacter la charge de travail du responsable et pour l'adjoint au responsable nous n'avons pas de précision sur ses missions et le contenu de son poste. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour le futur fonctionnement du service, en particulier sur les directions importantes en terme de prévention à la Ville de Nantes),
- pour différencier les fonctions de secrétariat (un agent cadre B et l'autre agent cadre C).

En conclusion, ce dossier ne nous sera pas présenté au C.T. Ville de Nantes. Nous réitérons notre demande pour que le dossier passe au moins pour information car cette nouvelle organisation va impacter les agents de la Ville de Nantes et du CCAS dans le cadre du CHSCT.

Vote Pour : F.O.

Abstention : CFDT, CFTC, CGT, UNSA

E.2 – Accidentologie

L'accidentologie est en hausse avec 374 accidents du travail avec arrêt, ce qui représente 11 302 jours d'arrêt en 2017.

Le coût moyen d'un accident du travail est de 2 709,88 € à la Ville de Nantes soit un total de 1 010 785€.

Enfin, les accidents du travail concerne plus les non-titulaires (18 % des A.C. alors qu'il représente 3 % des effectifs) et les jeunes (classe d'âge de 20 à 29 ans).

De même les accidents de trajets sont en hausse, avec pour la Ville de Nantes :

- 1/3 des ATJ ont lieu à pied,
- 1/3 des ATJ ont lieu à deux roues dont 89 % à vélo.

Pour la CFDT, sur les accidents du travail, la prévention avec le rappel des consignes de sécurité doit être constante, de même pour les formations.

Sur les accidents de trajets, le milieu urbain est très particulier et est sous évalué en terme de risque. Comme il va y avoir des formations « conduite en milieu urbain » pour les agents conducteurs de véhicule, il devrait y avoir des campagnes d'information sur le déplacement à pied et à vélo dans la métropole comme la déjà demandé la CFDT au moment de la négociation IK (Indemnité Kilométrique) vélo !

E.3 – Absentéisme

L'absentéisme est en augmentation constante sur nos collectivités.

A la Ville de Nantes et au CCAS cela représente 131 000 jours calendaires, soit 359 ETP (Équivalent temps plein).

L'évolution de ces dernières années est la suivante :

- + 8,2 % entre 2015 et 2017,
- + 27,7 % entre 2011 et 2017.

Les explications à cette évolution sont :

- l'augmentation constante de la moyenne d'âge passant de 45,6 ans en 2011 à 47,4 ans en 2017,
- l'allongement de la durée du travail,
- enfin, l'augmentation liée à la cancérologie et à la psychiatrie.

Pour la CFDT, plus que jamais, nous devons porter les dossiers pour prévenir l'usure professionnelle, pour prévenir les Risques Psycho-Sociaux. La cohésion et le sens du travail dans les équipes doivent être porté.

E.4 – État de santé des agents de la Ville et du CCAS

La médecine préventive professionnelle est avec un effectif complet :

- 5 médecins du travail,
- 5 assistants médicales,
- 1 infirmière.

En 2017, il y a eu 1995 visites médicales.

521 visites médicales l'ont été à la demande des agents, dont 153 était en lien avec une situation de mal-être soit 29,4 %.

Une des conclusions de la médecine préventive professionnelle est la suivante :

« il faut donc poursuivre nos efforts sur la prévention de l'usure professionnelle car cela devient difficile pour nos collègues d'EMCRH de trouver des postes de reclassement pour tous les agents ».

La CFDT est d'accord avec le fait qu'il faut poursuivre avec tous les moyens nécessaires la prévention de l'usure professionnelle. C'est une demande forte portée par la CFDT depuis de nombreuses années !

E.5 – Risques spécifiques

En 2017, les agressions enregistrées ont augmenté de 22 % à la Ville de Nantes et au CCAS avec un total de 219 agressions. 32 agressions concernent des agressions entre collègues.

Il est important en tant qu'agents de la Ville de Nantes de faire remonter toutes les agressions.

E.6 – Analyse des risques

Le service social du personnel a accompagné 367 agents Villes de Nantes et CCAS dont 277 femmes.

Les motifs des demandes sont :

- 33 % vie au travail,
- 30 % financiers,
- 15 % logement,
- 15 % santé,
- 7 % droit et législation.

Pour La CFDT, il y a une précarisation de certains des agents et nous devons être acteurs pour les soutenir dans leurs difficultés.

F.1 – Tour de Bretagne : relogement des agents

Pour désamianter la Tour de Bretagne, les 220 agents seront relogés dans le bâtiment Polaris. Un bail de 9 ans va être pris entre Nantes Métropole et le promoteur immobilier. Les agents pourront intégrer ce bâtiment à la fin du 1^{er} semestre 2019.